



LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTÉ N° 21/6144

ARRETE

PORTANT MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE WALTER SCOTT DANS LE SENS NORD / SUD - ARRÊTÉ GÉNÉRAL PERMANENT - A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2021

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°20/2863 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe - supplétif de l'arrêté municipal n°20/2777 du 23 mai 2020,

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'ordre public, il y a lieu de régler la circulation des véhicules par la mise en place d'un sens unique Nord / Sud sur la rue Walter Scott,

ARRETE

ARTICLE 1

À compter de la date de la signature et à la suite de la demande n°3-11811 du 31 août 2021 du service Équipements de Voirie de la ville de Cannes, la circulation des véhicules sera mise en sens unique Nord / Sud sur la rue Walter Scott, à titre permanent.

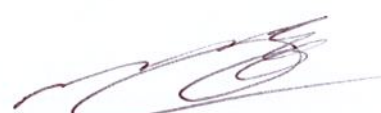
ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service Régie Voirie Signalisation de la ville de Cannes.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction
Hygiène Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le **10 SEP. 2021**



Pour le Maire,
Pour l'Adjointe déléguée absente,
La Conseillère Municipale subdéléguée,
Sandrine BERGERE MORANT